

**Twenty-sixth session
Vienna, 2-6 May 2011**

Item 18 of the Provisional Agenda

Issues of toponymic standardization

**La toponymie et le problème de l'harmonisation de la transcription
des noms de lieux au Sénégal : le cas de l'édition des cartes
topographiques***

* Submitted by Senegal

Dakar, le 7 mars 2011

—
Agence Nationale
De L'Aménagement du Territoire
—
Direction des Travaux
Géographiques et Cartographiques

Contribution à la 26^e Session du Groupe d'Experts des Nations Unies pour les noms géographiques prévue à Vienne en Autriche du 2 au 6 mai 2011, relative aux points 18 et 19 de l'ordre du jour provisoire :

- **Questions de normalisation toponymique**
- **Directives toponymiques à l'intention des éditeurs de cartes et autres éditeurs**

La toponymie et le problème de l'harmonisation de la transcription des noms de lieux au Sénégal : le cas de l'édition des cartes topographiques.

Au Sénégal, chaque structure utilise sa propre manière d'écrire les noms des localités du pays. Il en résulte une diversité de transcriptions des toponymes qui se rapportent pourtant aux mêmes entités. Il en est de même pour les lieux-dits, les éléments hydrographiques etc.

La cartographie du Sénégal a hérité des distorsions introduites par l'administration coloniale notamment dans la couche toponymie des séries de cartes éditées entre 1906 et 1972 date de la fermeture de l'annexe de Dakar de l'Institut Géographique National français.

Les documents concernés sont les suivants :

- Carte du bas Sénégal comprenant 17 feuilles héliogravées et imprimées de 1906 à 1911 par le Service Géographique de l'Armée à Paris à l'échelle 1/100 000.
- Cartes au 1/200 000 avec déjà 40 000 Km² levés vers 1913 et une densification des positions astronomiques
- La carte régulière établie à l'échelle 1/200 000 publiée en 1923 – 1925 avec toutefois une insertion dans le système de coupures commun à toutes les cartes de l'ex-AOF. Cette nouvelle coupure adoptée en 1922 est dite type 1922.
- Plan de la ville de Dakar au 1/10 000 établi en 1922.
- Couverture du Sénégal au 1/200 000 des années 1956 – 1957 à partir des photographies aériennes de la campagne 1953 – 1954.

Quelques exemples illustratifs des graphies des toponymes des anciennes cartes

Toponyme	Référence carte source	Graphie normalisée
Yombel	Carte 1 :200 000, publication 1923 par le Service Géographique de l'AOF à Dakar	Yeumbeul
Diam Niaye	idem	Diam Niadio
M'Birdiane	idem	Mbirdiam
Berr Kalane	idem	Bér Tialane
N'Guékohé	idem	Nguékhokh
Toubab Guillao	idem	Toubab Dialaw

Pour corriger ces erreurs, le Service Géographique National du Sénégal (SGN) et l'Institut Géographique National français ont appliqué les dispositions du document élaboré par la Commission de toponymie de l'IGN en collaboration avec les techniciens du SGN. ledit document s'est inspiré de la Loi sénégalaise N° 74-57 du 28 novembre 1974 relative à la transcription des noms propres sénégalais en français ainsi que des résultats des enquêtes toponymiques réalisées sur le terrain par les techniciens du SGN Sénégal.

Les cartes concernées par la transcription des toponymes basée sur ces nouvelles dispositions sont les suivantes :

- Feuilles de Thiès et Louga 4^e édition 1981. Cartes établies par l'IGN France en collaboration avec le SGN Sénégal.
- Carte au 1/50 000, Feuilles de Dakar, Kayar et Bargny ; 2nd édition 1983. Etablies par IGN France en collaboration avec le SGN Sénégal
- Photocarte au 1/50 000 (6 feuilles). 1^{er} édition 1986. Etablies par IGN France en collaboration avec le SGN Sénégal.
- Carte au 1/50 000 de l'ouest du Sénégal (43 feuilles). Edition 1991. Etablies par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) en collaboration avec la Direction des Travaux Géographiques et Cartographiques (DTGC) qui s'est substituée en 1989 au Service Géographique National du Sénégal.
- Nouvelle cartographie au 1/200 000 (27 feuilles) et réalisation de la Base de Données géoréférencées du Sénégal. Etablies par IGN France International en collaboration avec la DTGC sur financement Union Européenne. Editions 2005 - 2007 et 2008.

Compte tenu de l'importance et l'envergure nationale du projet de Nouvelle Cartographie du Sénégal et à défaut de l'existence d'une structure de toponymie, la DTGC a soumis le fichier des toponymes à la Direction des Affaires Générales et de l'Administration Territoriale (DAGAT) du Ministère de l'Intérieur du Sénégal pour validation.

Il convient de noter cependant qu'au Sénégal plusieurs tentatives ont été initiées dans le but de mettre un terme au vide institutionnel constaté dans le domaine de la toponymie et regrouper les acteurs concernés au sein d'un organisme national chargé de gérer les aspects liés à ce secteur. Cependant il faut reconnaître que ces initiatives méritoires n'ont pas toujours enregistrées les résultats à la hauteur des objectifs ciblés au départ, loin s'en faut.

Il y a eu la tentative avortée de création d'un Organe Toponymique National (OTN) sous l'égide du Ministère de l'Education Nationale vers les années soixante dix. Le Département de Géographie de l'UCAD a également initié une réflexion avec d'autres partenaires (IFAN, DTGC etc.) sur la question à la fin des années quatre vingt dix et au début des années deux mille.

Le Comité National de la Carte créé en 1977 et regroupant l'ensemble des acteurs producteurs et/ou utilisateurs de cartes géographiques ne s'est pas vraiment penché sur la question.

Le Groupe Inter institutionnel de Concertation et de Coordination (GICC) pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan géomatique du Sénégal (PNG/S) institué par Décret 2009- 799 du 6 août 2009 ne manquera pas de statuer sur la question notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PNG/S en cours d'élaboration.

L'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire du Ministère des Transports terrestres, des Transports ferroviaires et l'Aménagement du Territoire du Sénégal envisage dans le cadre d'un projet inscrit dans son Plan d'actions 2011 – 2013 de chercher le financement nécessaire afin de réunir toutes les structures concernées, dans le cadre d'un séminaire atelier en vue de trouver un consensus sur la transcription des noms des entités administratives du pays que sont les Régions, les Départements, les Communes, les Arrondissements et les Commutés Rurales.

Ce sera un pas important et une avancée significative pour une transcription harmonisée des noms des lieux mais aussi une première étape vers la mise en place d'un cadre de concertation et de prise de décision pouvant déboucher sur la création d'un Organe Toponymique National structuré, fonctionnel et performant.

Un autre projet non moins important qu'il est préférable d'organiser en amont de celui indiqué ci-dessus, est l'organisation d'ateliers de formation sur les normes et formes de transcription des toponymes.

Ce projet permettra de mettre à la disposition des acteurs, l'ensemble des outils pour une réalisation correcte des objectifs d'harmonisation et de normalisation du projet de transcription des toponymes des localités du Sénégal.

Youssou NDONG
Directeur des Travaux Géographiques et de la Cartographie
Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire
du Ministère des Transports terrestres, des Transports
Ferroviaires et de l'Aménagement du Territoire du Sénégal